



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Place des femmes dans le milieu professionnel de la santé

Question écrite n° 44813

### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances sur la place des femmes et des inégalités de genre qui persistent dans le milieu professionnel de la santé. En effet, si elles représentent la moitié des médecins en France moins de 10 % des élus nationaux du Conseil national de l'Ordre des médecins sont des femmes selon la cour des comptes. L'Insee estime par ailleurs que les salaires entre femmes et hommes atteignent 40 % d'écart pour les médecins généralistes libéraux, en défaveur des femmes. Enfin, pendant l'épidémie de covid-19, seuls 21 % des experts en santé à l'antenne sont des femmes selon le CSA. Pour le collectif Femmes de santé, quatre grandes problématiques sont responsables des inégalités de genre : la perception biaisée des femmes, ou le problème pour une femme d'être d'abord perçue comme une femme et non comme une professionnelle ; l'autocensure et les freins que représentent la vie de famille pour la carrière ; la moindre accession chronique des femmes aux postes à responsabilités et à hautes responsabilités ; et le manque de reconnaissance professionnelle des femmes. Face à ces constats, il souhaiterait connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour faire évoluer la place de la femme dans le secteur professionnel de la santé vers une plus grande égalité des genres.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44813

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

**Ministère attributaire :** [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [15 mars 2022](#), page 1662

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)